Extrait du INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE - CIRCONSCRIPTION DE RUMILLY <a href="http://www.ienrumi.edres74.ac-grenoble.fr">http://www.ienrumi.edres74.ac-grenoble.fr</a>

# Aide personnalisée ou aide spécialisée..?

	/D /	-II AI	0 - ( - ! - !! - (	aux Elèves er	D'(('   ( ( )

Date de mise en ligne : mercredi 1er octobre 2008

### **Description:**

Avec l'instauration de l'aide personnalisée aux élèves, le rapport entre aide personnalisée assurée par l'enseignant de la classe et l'aide spécialisée dispensée par les RASED est à examiner

INSPECTION DE L'EDUCATION NATIONALE - CIRCONSCRIPTION DE RUMILLY

## Aide personnalisée ou aide spécialisée..?

Vous trouverez ci-joint deux documents qui peuvent vous aider à identifier la nature de la difficulté rencontrée par l'élève et à apporter les réponses les plus pertinentes.

Le premier évoque la différence de "symptômes" entre aide personnalisée et aide spécialisée.

Le second vise à faire la différence entre difficulté ponctuelle et difficultés graves et persistantes.

# Aide personnalisée / Aide spécialisée ? Quelques repères...

GROUPE	D'aide personnalisée	D'aide spécialisée	
Quel type de difficulté ?	-Difficulté ponctuelle (l'élève n'est pas en difficulté dans de nombreux domaines)	-Difficultés durables et/ou plurielles -Difficultés liées à des processus cognitifs	
Quand ?	-Dans le cadre des 60H = hors du temps scolaire obligatoire des 24H. -Matin, midi, soir, mercredi	-Dans le temps scolaire obligatoire (24H)	
Qui ? Comment?	-Mise en oeuvre par l'enseignant de la classe ordinaire (avec l'appui du M.E., personne ressource) par d'autres démarches pédagogie, d'autres supports, pour contourner une situation d'apprentissage en proposant une alternative différente de ce qui est vécu en classe -Possibilité de co-intervention	-Mise en oeuvre par l'enseignant spécialisé à partir d'une analyse multi factorielle de ce qui fait obstacle à l'élève face aux apprentissages: croiser les regards, évaluation/observation dans différents contextes -La remédiation concerne davantage les difficultés cognitives, elle veillera à la prise de conscience et à l'explicitation des procédures qui mènent au progrès et à la réussite.	
Quel enjeu ?	-Que l'enfant se retrouve en situation d'acquisi mesure.	itions, de remotivation et de réussite à sa	
Quels objectifs, quelles intentions pédagogiques ?	-Combler des lacunes dans les connaissances et les compétencesApporter une aide en petits groupes -Apporter une aide méthodologique -valoriser les progrès	-Proposer une aide spécifique qui permette à l'élève de s'investir dans les apprentissages et de combler un déficitPermettre à l'élève d'être acteur de la construction de ses savoirs -Favoriser le transfert vers les attendus de la classe	
Quels domaines ?	-Centration sur les compétences scolaires, prioritairement dans les champs de la langue et des mathématiques, en référence au socle commun et nv. progr.	-Liens compétences scolaires - processus cognitifs -Centration sur les compétences avec prise en compte et articulation des connaissances, capacités et attitudes.	
Quel projet ?	-Un projet d'aide personnalisée : le PPRE peut remplir cette fonction. Un volet du PPRE sera conduit en classe, l'autre volet dans le cadre de l'aide personnalisée (60H) avec un objectif général identique et des modalités d'aide complémentaires.	-Projet d'aide pédagogique spécialisée -Travail en interaction -Travail de métacognition, d'explicitation - Anticipation dans la prise en charge de l'élève du moment où il devra s'en passer -Travail d'étayage, de désétayage et de transfert permettant à l'élève de réinvestir les savoirs faire mis en oeuvre lors de la remédiation.	
Quelles situations d'apprentissage ?	-Activités de structuration -création d'outils plus personnalisés -Aide méthodologique -activités d'entraînement -projets valorisants (écriture, théâtre) -différentes formes de remédiations (activités ludiques, manipulations)	-Situation complexe, évaluation formative qui mène à la réalisation d'activités de structuration en fonction des besoins du groupe et de l'individu. -Aide méthodologique et métacognition	
Quelle place pour les parents ?	-L'aide personnalisée est proposée par l'école et non en réponse à une demande des famillesLes parents doivent être associés et donner leur accord (car hors du temps scolaire obligatoire (24H)). En cas de refus des parents, cette aide ne peut pas être mise en oeuvre.	-L'aide spécialisée est proposée par l'écoleLes parents doivent être associés. « On recherchera leur adhésion » (Circulaire d'avril 2002) leur accord est fortement souhaité (implication de l'élève). A ce titre, les parents peuvent être invités à signer le projet d'aide pédagogique spécialisée.	
Quel effectif ?	-Effectif réduit, groupe de besoins	-Effectif réduit, groupe avec un projet commun dans un domaine commun mais avec des compétences parfois différentes.	
Quels dispositifs?	Formes diverses (par l'enseignant ou un autre)	Différentes formes (dans la classe, hors la classe, décloisonnement)	

**Source** : Tableau réalisé d'après Sitécoles (Marie Cartigny / Marie-Odile Plançon) Tableau ASH 85 remanié par le groupe CAPA-SH E Grenoble

aide personnalisée ou aide spécialisée .. ? quelques repères

### Difficulté ponctuelle / grave et persistante? Quelques repères

Le tableau ci-dessous - à utiliser avec précaution bien sûr- permet d'aider les enseignants à caractériser les élèves en situation de « non réussite » : les élèves plutôt en difficulté « ponctuelle » et les élèves plutôt en difficulté « grave et persistante ».

L'élève est plutôt en difficulté « ponctuelle » si :	L'élève est plutôt en difficulté « grave et persistante » si :
Ses comportements moteurs et son degré de fatigabilité n'attirent pas particulièrement l'attention. Est capable à certains moments de focaliser son attention.	Mauvaise synchronisation des mouvements, degré de fatigabilité important, grande agitation, très grande difficultés à focaliser son attention.
Ses travaux sont incomplets, malhabiles, « superficiels », mais la démarche générale correspond à ce qui est attendu.	Ses travaux sont inorganisés, hors sujet, et ne semblent pas répondre à une logique. L'élève n'engage pas sa pensée. Il a tendance à répondre au hasard.
Il comprend et intègre en partie ses erreurs. Il a du mal à formuler des règles, des lois, mais peut quand même donner des exemples pertinents ou des illustrations. Ce qu'il verbalise est compréhensible à défaut d'être juste.	Il n'apprend pas de ses erreurs, n'en tire pas parti et leur correction ne permet pas d'améliorer les performances. Il a du mal à fournir des exemples, des illustrations ou ce qu'il produit est décalé de la demande. La verbalisation est souvent erronée et difficilement compréhensible (de par son sens), peu en lien avec ce qui est demandé.
Il est capable d'évaluer sa progression et ses productions.	Il ne parvient pas à percevoir sa valeur, ses compétences. Il ne sait pas dire s'il a réussi ou s'il a faux, si le travail donné est difficile ou non pour lui.
Il manifeste des inquiétudes, sollicite de l'aide, parvient à formuler des demandes précises dans ce sens. Il tire parti d'un travail dans un groupe de pairs.	Il exprime son découragement (sentiment d'incompétence) avant même de commencer un travail. Il sollicite rarement de l'aide car il ne voir pas à quoi elle pourrait lui servir (« Ce n'est pas la peine de m'aider, je n'y arriverai pas »)  Le groupe a tendance à le gêner ou l'inverse il ne s'investit pas lors du travail de groupe, il recherche le travail solitaire. Il a besoin de médiation pour tirer parti des interactions.
Il est le plus souvent dans la réflexivité : il prend le temps de la réflexion avant d'agir. Il s'attache comprendre les consignes. Il manque de temps, il est pris de vitesse dans les apprentissages.	Il se lance immédiatement dans l'action, sans s'attacher à la compréhension des consignes. Il termine souvent un travail dans ou même bien avant le temps donné, mais avec des performances très insuffisantes.  A l'inverse il est dans la passivité ou l'évitement face à la tache donnée
L'aide à l'élève relève de la compétence de <u>tout enseignant</u> = aide en classe + <u>aide personnalisée</u> hors du temps scolaire	La prise en charge de l'élève relève de la compétence du <u>Maître E</u> (projet d'aide pédagogique spécialisée), en complément de l'aide en classe par <u>l'enseignant.</u>

Sources: - Philippe MEIRIEU « Apprendre, oui... mais comment? » - Cahiers pédagogiques octobre /novembre 97. - Circulaires d'Avril 2002, BO spécial CAPA-SH de février 2004.

Document ASH 85 remanié par le groupe E CAPA Grenoble

Difficulté passagère ou difficulté grave et persistante .. ? quelques repères